

« Un rôle officieux mais en même temps public »

Flavie Leroux, membre du Centre de recherche du château de Versailles et spécialiste de l'histoire des femmes en France (XVI^e-XVII^e s.), nous éclaire sur le difficile métier de favorite. Une position flatteuse, éphémère mais qui perdure parfois, notamment si des enfants naissent de ces unions presque royales.

HISTORIA – On a tendance à confondre « maîtresse » et « favorite ». Quelle est la différence ?

Flavie Leroux – Longtemps, sous l'Ancien Régime, le mot « favorite » désigne plutôt l'amie préférée d'une femme. On dit alors la « favorite de la reine », mais peu la « favorite du roi ». Le mot « maîtresse », lui, implique une relation amoureuse visible, donc plus qu'une passade. C'est au début du XVIII^e siècle qu'une évolution sémantique s'affirme. M^{me} de Pompadour, par exemple, est d'abord la maîtresse de Louis XV puis leur relation semble devenir platonique. Elle demeure néanmoins l'amie, la femme de confiance et donc la « favorite ». La distinction que cela sous-entend a ensuite été reprise dans l'historiographie, même si il y a toujours eu des confusions entre les deux termes. Aujourd'hui, on tend à désigner comme « favorite » une maîtresse plus notable que les autres. Précisons par ailleurs que parler de maîtresse « officielle » est un abus de langage. Par définition, la position est officieuse, même si elle est publique. On devrait plutôt utiliser l'adjectif « principale ».

On présente Agnès Sorel, au XV^e siècle, comme la première favorite. N'en existait-il pas avant ?

Les rois ont eu des relations extra-conjugales bien avant, mais elles étaient plus discrètes et ne concernaient pas des femmes de cour. Ce qui est nouveau

avec Agnès Sorel, c'est qu'elle est noble, dotée d'une charge et que sa relation avec Charles VII est assumée et durable. Elle reçoit de nombreux avantages (terres, pension...) qui la distinguent, et les deux filles qu'elle a du roi sont protégées et bien mariées. Un système se met en place, voué à être développé durant les règnes suivants.

Ce système ne reflète-t-il que le caprice d'un souverain ou correspond-il à une nécessité politique ?

Un aspect intime intervient – le désir royal –, mais il revêt, de fait, une dimension politique. La favorite appartient presque toujours à l'entourage d'une femme de la famille royale, y compris celui de la reine. Son identité pèse sur les équilibres entre groupes familiaux, entre coterie de la cour : tout un jeu d'ambitions et d'attentes existe autour du choix qui est fait. Il s'agit aussi, pour le roi, d'un signe visible de pouvoir, qu'il soit conscient ou non : il démontre sa capacité à établir qui il veut, à séduire une femme qui lui plaît et à entretenir une relation hors des normes morales. Il y a un revers à cela : la favorite est jalouée et devient aisément un « paratonnerre » politique.

Les favorites jouent-elles des rôles spécifiques ?

Rappelons d'abord que les femmes, y compris nobles, sont alors « d'éternelles mineures ». Elles sont soumises à

la tutelle juridique de leur père ou d'un frère, puis de leur mari. La seule émancipation possible est le veuvage ou un célibat au-delà de 25 ans, un cas pas si fréquent. Les favorites, elles, sortent du cadre : elles acquièrent une capacité financière et un pouvoir rares pour une femme. Souvent, leur autonomie paraît plus grande même que celle de la reine. Elles peuvent, selon les cas, établir des proches (obtention de charges, mariages prestigieux, etc.), développer un mécénat important, s'engager dans la charité ou, dans un autre registre, participer à l'animation de la cour. Tout cela est loin d'être secondaire... mais reste dépendant de la faveur royale. La liberté est donc grande ou limitée, selon d'où on regarde.

Parleriez-vous de femmes d'influence ?

Parler de « pouvoir », ce qui renvoie à la capacité à agir, me paraît plus pertinent. L'influence est, par essence, peu mesurable. Par exemple, il n'est pas rare que des favorites contribuent à lancer des modes, mais il est difficile d'établir leur rôle précis, au-delà des affirmations ou fantasmes. Il en va de même sur le plan politique. Bien des témoins – plus ou moins bien renseignés – affirment que telle ou telle favorite chuchote des décisions à l'oreille du souverain. Cette image d'Épinal revient souvent pour critiquer le pouvoir monarchique. Ainsi, certains ont

avancé que Gabrielle d'Estrées avait poussé Henri IV à signer l'édit de Nantes, en 1598, et d'autres que M^{me} de Maintenon avait provoqué sa révocation par Louis XIV, en 1685. Dans les deux cas, c'est loin d'être avéré ! Un fait s'impose cependant : on sait peu, ou pas, ce dont le roi et sa favorite discutent dans l'intimité...

La relation des favorites avec les reines se résume-t-elle à une rivalité haineuse ?

C'est plus compliqué. Une forme de bienveillance distante, voire d'alliance objective, est même possible. Par exemple, Marie de Médicis, au début de son union avec Henri IV, cultive d'abord une certaine cordialité avec la principale maîtresse, Henriette d'Entraques. Toutes deux savent bien qu'elles peuvent se rendre des services...

Globalement, toutes ces relations ne sont pas figées : elles évoluent, passent de la jalousie à une cordialité pragmatique – et inversement. Il faut avoir à l'esprit que reine et favorite ne sont de toute façon pas considérées sur un même plan. Et puis, s'il y a une qualité à souligner chez la plupart de ces femmes, c'est leur résilience dans des positions délicates.

De même, ces liaisons sont-elles vouées à être condamnées par le clergé ?

Ce qui compte, c'est que le roi n'outrepasse pas une certaine bienséance. Les crises ouvertes sur le sujet ne sont pas si fréquentes. Trois ressortent au fil des règnes. La première est liée à un éventuel mariage entre Henri IV et Gabrielle d'Estrées. Cela exigerait une annulation de l'union du roi avec la reine Marguerite, fille et sœur de roi, dont il vit séparé. Le pape ne peut pas l'accepter ! La deuxième a lieu en 1675 : en raison du double adultère, trop visible, entre Louis XIV et M^{me} de Montespan, le clergé leur refuse l'absolution – situation temporaire, mais qui suffit à causer un choc. La troisième, enfin, est liée au choix de Louis XV, en 1739, alors qu'il entretient une liaison avec l'une des sœurs de Nesle, de ne pas communier ni toucher les écrouelles. Il veut être cohérent, mais cela impacte gravement sa propre sacralité.



CHRISTIAN MILET

“S'il y a une qualité à souligner chez la plupart de ces femmes, c'est leur résilience”

Le profil des favorites évolue-t-il au fil des siècles ?

Elles ont toutes leurs spécificités personnelles, mais une rupture ressort du point de vue social. Louis XV, après la mort, en 1744, de M^{me} de Châteaurox, qui appartenait, comme ses devancières, à l'aristocratie, choisit une bourgeoise – M^{me} de Pompadour –, puis M^{me} du Barry, d'origine plus modeste encore. Pour elles, une identité nobiliaire doit être créée, ce qui se traduit par une élévation fulgurante et des dons phénoménaux, qui choquent bien plus, d'autant qu'ils ne sont pas associés à la maternité.

Qu'est-ce qui distingue le statut de favori du roi de celui de favorite ?

À l'époque moderne, le favori, c'est l'ami préféré du roi, sans connotation sexuelle. Il accède à des charges qui lui donnent un grand pouvoir, mais qui l'exposent aussi. Les favorites, elles, peuvent donner naissance à des enfants, ce qui crée un tout autre lien, familial et donc inscrit dans le temps...

Cette descendance n'est-elle pas aussi un problème ?

Le plus souvent, les enfants naturels ne sont pas reconnus. Ne pouvant pas succéder à leur père, l'enjeu politique

qu'ils revêtent est relatif. La question est plus problématique dans deux cas. Le premier concerne les « bâtards » d'Henri IV, qu'il légitime tout en précisant qu'ils n'ont aucun droit sur le trône. Toutefois, en envisageant d'épouser Gabrielle d'Estrées, il semble vouloir reconnaître leurs fils rétroactivement... Le fait qu'elle meurt subitement en 1599 clôt la question, même si Henriette d'Entraques pourra nourrir, ensuite, des ambitions comparables.

Il en va différemment avec Louis XIV. Il légitime des enfants de Louise de La Vallière puis de M^{me} de Montespan qui, dès lors, obtiennent des terres, des charges, des mariages princiers... Louis XIV finit même par élever ses deux fils légitimés survivants – le duc du Maine et le comte de Toulouse – à la dignité de princes du sang et ouvre la possibilité qu'ils succèdent au trône, en cas d'extinction de toutes les branches légitimes. Cette décision contrevient aux règles coutumières et scandalise au sein même des élites. Après la mort du roi, elle est donc annulée. Cela pose une limite au pouvoir royal : il ne peut pas décider, de son propre chef, de l'ordre de succession. Louis XV retiendra la leçon de ces complications : il ne légitimera aucun de ses enfants naturels.

Quel fut le rôle des favorites en termes de mécénat ?

Certaines maîtresses ont été d'actives mécènes, à l'instar de Diane de Poitiers au xvi^e siècle, de la marquise de Montespan ensuite ou de la marquise de Pompadour au xviii^e siècle. Que ce soit par leurs commandes ou leur protection, elles ont laissé leur empreinte dans des domaines artistiques variés. Des écrivains comme Boileau et Voltaire, des compositeurs comme Delalande ou Quinault, des peintres comme Nattier ou Boucher, et même des manufactures comme celle de Sèvres, n'auraient certainement pas remporté le succès qu'on leur connaît sans le soutien de ces dames de la faveur. **PROPOS RECUEILS PAR PIERRE-LOUIS LENSEL**

À lire : *L'autre famille royale. Bâtards et maîtresses d'Henri IV à Louis XVI*, de Flavie Leroux (Passés composés, 2022, 272 p., 22 €).